

10 novembre 2021, 6h47

21.218

Interpellation du groupe UDC**Marge de manœuvre et stratégie du Conseil d'État pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité ou un black-out à cause d'une surcharge du réseau électrique**

Le 17 octobre 2021, les médias ont révélé que le président de la Confédération, Guy Parmelin en personne, avait affirmé, dans une vidéo, que notre pays risquait de connaître une pénurie d'électricité dès 2025. Il a précisé sa pensée en évoquant une situation très dommageable pour la société et l'économie dans laquelle notre pays pourrait disposer d'une quantité trop faible de courant électrique pendant des semaines, voire des mois. Les activités productrices des entreprises pourraient être entravées, la qualité de vie de la population subir une regrettable régression.

Il est vrai que dans une communication l'Office fédéral de l'énergie a assuré que les perspectives en matière d'approvisionnement énergétique n'étaient pas aussi sombres que cela.

Dans Arcinfo du 2 novembre 2021, le secrétaire général de Groupe E nous explique qu'en hiver la Suisse doit importer environ 10% de l'énergie électrique qu'elle consomme. En 2050, nos besoins en électricité s'élèveront à 84 TWh, contre près de 55 TWh en 2020.

La pénurie probable en énergie électrique et la surcharge du réseau à cause d'une augmentation de la consommation d'électricité qui provoquerait un black-out sont deux phénomènes liés et complexes.

Vu ce qui précède, le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Partage-t-il les préoccupations du président de la Confédération, Guy Parmelin, et de l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (Ostral) ?*
- 2. Si oui, quelle est sa stratégie pour atténuer, voire éviter une éventuelle pénurie d'électricité ?*
- 3. Estime-t-il possible d'accroître substantiellement, sur le territoire de notre canton, la production d'électricité provenant de l'énergie solaire, respectivement renouvelable ?*
- 4. Quel est, selon lui et sur le territoire cantonal, le potentiel d'accroissement de la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables aux horizons 2035 et 2050 ?*
- 5. À la suite des différentes décisions prises dans notre canton et dans notre pays, le canton a-t-il fait un état des lieux de notre réseau électrique ?*
- 6. Comment évalue-t-il l'augmentation de la consommation d'électricité des entreprises et des ménages dans un avenir proche ?*
- 7. À quelle hauteur estime-t-il les investissements nécessaires pour répondre à l'accroissement prévisible à moyen terme de la consommation d'électricité globale dans le canton de Neuchâtel ?*
- 8. Comment se détermine-t-il face aux plans de l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN) ?*

Développement

De nombreux spécialistes des questions énergétiques estiment que la Suisse et de nombreux autres pays vont au-devant d'années difficiles en matière d'approvisionnement en énergie électrique en raison de la transition énergétique. Il apparaît clairement que le souhaitable développement des énergies renouvelables ne parviendra pas nécessairement à combler la diminution de l'offre d'électricité inhérente à l'abandon des centrales à charbon et au démantèlement de plusieurs centrales nucléaires décidé sous la pression politique des Verts et en raison de la peur née de la catastrophe de Fukushima. De surcroît, en dépit de prometteuses avancées technologiques, les énergies renouvelables peineront à coup sûr à répondre à l'augmentation de la demande en électricité induite par l'évolution vers le « tout à l'électricité » et notamment par la croissance continue du parc des véhicules électriques.

Il est tout aussi évident que les pays présentant un degré d'auto-approvisionnement en énergie électrique insuffisant – c'est le cas de la Suisse en hiver – souffriront davantage. De ce fait, la Suisse devra importer davantage d'électricité, ce qui ne fera qu'accroître sa dépendance politique à l'égard de l'Europe.

Un peu partout en Suisse, et dans notre canton en particulier, différentes mesures ont été mises en place pour encourager l'utilisation d'énergies renouvelables. De très nombreux chauffages à mazout sont remplacés par des pompes à chaleur. La population est incitée à acheter des véhicules électriques. Dans ces conditions, il est nécessaire de se poser la question de savoir si les réseaux électriques situés dans notre canton ont la capacité de répondre à l'accroissement prévisible de la consommation d'électricité et notamment de faire face aux pics de consommation imputables à une importante simultanéité des heures de recharge des véhicules, à la préparation des repas, aux chauffages domestiques ou encore à des températures durablement froides.

Trop peu de décideurs politiques et économiques sont aujourd'hui conscients de la nécessité d'accroître sensiblement notre production nationale d'électricité et de développer nos réseaux électriques pour satisfaire l'augmentation de la consommation de l'énergie électrique aux horizons 2035 et 2050.

Relions ce contexte et ces légitimes questions à des considérations de politique cantonale. Le fédéralisme historique et intrinsèque – fondé sur de larges compétences décisionnelles cantonales dans des domaines fondamentaux de la vie sociale – est en régression. Il fait de plus en plus place à un fédéralisme d'exécution et de coopération. Paradoxalement, la politique énergétique échappe assez substantiellement à cette tendance générale. À l'instar d'autres cantons, le nôtre est actionnaire de deux producteurs et distributeurs d'électricité (groupe E et Viteos). À l'époque, le Conseil d'État a qualifié de « stratégiques » les investissements dans le domaine de la production d'électricité.

Nous disposons ainsi d'un véritable levier pour orienter la production et la distribution d'électricité dans notre canton et même hors de nos frontières cantonales. Nous avons aussi une certaine marge de manœuvre en matière de politique énergétique.

Premiers signataires : Arnaud Durini et Daniel Berger.

Autres signataires : N. Rosselet-Christ, G. Cario, R. Durini, E. Matthey-Junod, E. Finger, Q. Geiser, L. Martin, C. Barbey.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 17 février 2022

1. Est-ce que le Conseil d'État partage les préoccupations du président de la Confédération, Guy Parmelin, et de l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (Ostral) ?

C'est un fait établi que notre pays importe de l'électricité en hiver, par opposition à un surplus de production exporté en été. Cette différence tend à s'accroître depuis les débuts des années 2000.

Si l'on parle de 2025 comme année à partir de laquelle un problème de pénurie pourrait apparaître, ce n'est pas vraiment à cause d'une forte baisse de production nationale ou d'une hausse massive de la consommation nationale, mais plutôt à cause d'événements extérieurs à notre pays. La décision de l'Allemagne de sortir du nucléaire et du charbon, qui a mené ce pays à arrêter déjà aujourd'hui une majorité de ses centrales nucléaires, sera effective aux alentours de 2025. Les contrats liant la Suisse et la France pour des livraisons d'électricité arrivent à échéance en 2025. Finalement, l'abandon des discussions pour un accord-cadre avec l'Union européenne a aussi comme conséquence qu'aucun accord sur l'électricité ne soit possible à court terme.

Pour information, le 1^{er} décembre 2021, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse ont signé une déclaration d'intention sur la prévention des crises affectant le secteur de l'électricité. Cette déclaration ouvre la voie à la poursuite de la coopération entre ces sept pays en matière de prévention des crises affectant le secteur de l'électricité et au développement de mesures solidaires pouvant être mises en œuvre en cas de crise, sur la base d'un règlement européen correspondant adopté en 2019 déjà.

Le Conseil d'État estime que la situation de l'approvisionnement électrique de notre pays n'est pas bonne pour l'après-2025 si aucune mesure n'est prise et partage la préoccupation du Conseil fédéral.

2. Si oui, quelle est sa stratégie pour atténuer, voire éviter une éventuelle pénurie d'électricité ?

La conception directrice de l'énergie 2015, proposée par le Conseil d'État (rapport 16.022 du 11 mai 2016) et adoptée en janvier 2017 par le Grand Conseil, prévoit plusieurs mesures devant permettre, d'une part, de réduire la consommation énergétique de notre parc immobilier et de notre flotte de véhicules et, d'autre part, de réduire les émissions de CO₂ y relatives. Il est reconnu que cette décarbonisation contribue à une électrification partielle de ces secteurs. Cela est aussi chiffré dans la conception directrice de l'énergie. C'est pourquoi celle-ci prévoit d'augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire cantonal avec des objectifs ambitieux. Les mesures en lien avec l'électricité revêtent dans ce cadre une importance essentielle. On peut citer ici la définition de zones pour la production d'électricité d'origine éolienne prévue avec le concept éolien cantonal, approuvé par 65% du peuple neuchâtelois lors

d'une votation en mai 2014. L'éolien représente un potentiel annuel de 208 GWh, correspondant à environ 20% de la consommation annuelle d'électricité du canton. Cette électricité est d'autant plus précieuse qu'elle contribue à combler le manque de production hivernale, période pendant laquelle les importations d'électricité doivent couvrir notre consommation. Un autre grand axe de développement est celui de l'électricité d'origine photovoltaïque, avec un potentiel de 180 GWh annuel. Disposées sur les toits des bâtiments existants, ces installations trouvent une grande acceptation auprès de la population. La technologie est mûre et la baisse des prix est constante depuis plusieurs années, ce qui la rend attrayante pour un grand nombre.

De plus, le Plan climat cantonal que le Conseil d'État propose viendra renforcer avec plusieurs mesures les efforts à faire pour réduire les gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques ; parmi elles, un soutien accru aux installations photovoltaïques et des moyens supplémentaires pour le Programme Bâtiments du canton de Neuchâtel.

Il est bien clair que ces stratégies cantonales, aussi ambitieuses soient-elles, ne sauront pas à elles seules sauver notre canton d'une éventuelle pénurie qui serait d'ordre national, voire international.

3. Estime-t-il possible d'accroître substantiellement, sur le territoire de notre canton, la production d'électricité provenant de l'énergie solaire, respectivement renouvelable ?

La conception directrice de l'énergie 2015 fait l'inventaire des potentiels de production d'électricité renouvelables produites sur le territoire cantonal.

Le potentiel d'électricité solaire photovoltaïque a été estimé à 180 gigawattheures (GWh), dont seul un 7% était déjà exploité en 2014 (13 GWh). La progression du photovoltaïque ces dernières années est constante. Selon les dernières statistiques de l'énergie du canton, la production photovoltaïque s'est élevée en 2020 à 57 GWh, ce qui laisse encore une bonne marge de progression à réaliser ces prochaines années.

L'hydroélectricité représente un potentiel d'électricité dans notre canton de 210 GWh, mais dont 58% sont déjà exploités. Il reste une marge de progression, mais le développement de cette énergie est freiné par les difficultés en lien avec la protection de la faune, de la nature et du paysage.

Les difficultés à concrétiser le potentiel de production d'électricité d'origine éolienne sont bien connues. Aucune éolienne n'est pour l'heure construite sur notre territoire. Or, son potentiel représenterait 208 GWh, ce qui est une quantité importante au regard des quelque 1'000 GWh de consommation annuelle d'électricité dans le canton.

Les productions d'électricité à partir de l'incinération des ordures (potentiel de 30 GWh, exploité à 93%) et des productions de biogaz (7 GWh, exploité à 71%) viennent compléter le tableau.

Globalement, un potentiel de production annuelle d'électricité renouvelable indigène de 635 GWh a été identifié dans la conception directrice de l'énergie 2015, dont seuls 26% étaient exploités en 2014. La situation a malheureusement peu progressé depuis. Il y a donc une certaine marge de manœuvre pour le futur. Le Conseil d'État est volontariste à exploiter ce potentiel d'électricité renouvelable.

4. Quel est, selon lui et sur le territoire cantonal, le potentiel d'accroissement de la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables aux horizons 2035 et 2050 ?

La conception directrice de l'énergie 2015 a calculé que la progression de la production d'électricité d'origine renouvelable et locale par rapport à la situation en l'an 2000 était de +150% en 2035 et de +300% en 2050 (production quadruplée).

5. À la suite des différentes décisions prises dans notre canton et dans notre pays, le canton a-t-il fait un état des lieux de notre réseau électrique ?

Le réseau est régulièrement entretenu, modernisé et amélioré par les distributeurs d'électricité et gestionnaires de réseaux.

6. Comment évalue-t-il l'augmentation de la consommation d'électricité des entreprises et des ménages dans un avenir proche ?

Selon les statistiques de l'énergie établies annuellement par le service de l'énergie et de l'environnement, la consommation d'électricité globale du canton est passée de 1'019

gigawattheures (GWh) en 2000 à 1'039 GWh en 2020, avec un maximum de 1'109 GWh atteint en 2018. Si l'on fait abstraction des consommations des années 2020 et 2021 influencées par la pandémie Covid-19 et que l'on prend 2018 comme point de comparaison, on constate une augmentation de 90 GWh entre 2000 et 2018, en progression de 9% sur cette période, soit environ 0,5% par an. Sur cette période, selon le service cantonal de statistique, la population résidente permanente neuchâteloise a passé de 167'949 à 176'720 personnes (+5%).

On ne s'attend donc pas ces prochaines années à une augmentation significative de la consommation d'électricité des entreprises et des ménages qui puisse mettre à mal les réseaux de distribution d'électricité du canton.

7. À quelle hauteur estime-t-il les investissements nécessaires pour répondre à l'accroissement prévisible à moyen terme de la consommation d'électricité globale dans le canton de Neuchâtel ?

Les investissements concernent les installations de production d'électricité ainsi que les réseaux de distribution. Viteos et Groupe E, les deux plus grands gestionnaires de réseau (GRD) actifs sur le territoire cantonal, investiront ces prochaines années, sur sol neuchâtelois, environ 270 millions de francs pour le développement et la maintenance de leur réseau électrique, ainsi que 360 millions de francs pour de nouvelles installations de production, essentiellement d'origines éolienne et photovoltaïque. À cela s'ajoutent les investissements des plus petits gestionnaires de réseaux que sont Eli10 et la Société des Forces électriques de La Goule. On voit donc que les GRD de notre canton ne restent pas inactifs devant les importants défis que représentent la maintenance, l'adaptation et le développement des réseaux électriques et les productions locales d'électricité renouvelable.

Le Conseil d'État estime que ces investissements sont à la hauteur des défis à relever.

8. Comment se détermine-t-il face aux plans de l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN) ?

Il faut distinguer la notion de sécurité d'approvisionnement et la notion de gestion de crise. Et c'est ici l'occasion de vous répondre de manière un peu plus large.

De manière générale, la sécurité de l'approvisionnement économique du pays est réglée au niveau national par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) au sein du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). L'OFAE coordonne les mesures avec les branches économiques concernées. Le relais avec les cantons est assuré par les délégués cantonaux à l'approvisionnement économique du pays. Constatant que les enjeux sont maintenant plus d'ordre énergétique qu'alimentaire, le Conseil d'État a transféré en 2018 ce rôle du SAGR au SENE, à son chef de service, lequel fait partie de l'état-major élargi ORCCAN.

S'agissant d'électricité, dans un réseau complètement interconnecté en Suisse et à travers toute l'Europe, la sécurité d'approvisionnement relève clairement des entreprises d'approvisionnement en électricité (EAS) nationales (dont SwissGrid) et supra cantonales.

S'agissant de la gestion de crise, par exemple en cas de black-out, ou juste avant cela en cas de délestage, c'est la cellule de crise ORCCAN qui serait activée. Des scénarios existent et ont été élaborés avec les EAS actives dans les cantons (Groupe E, Viteos, etc.).

À titre d'exemple, dans le cadre de la crise Covid gérée par ORCCAN et toute la structure qui lui est liée, l'enjeu majeur de l'approvisionnement en électricité n'a pas été celui de la disponibilité du réseau ou de la production, mais celui de la disponibilité du personnel nécessaire à la conduite et à l'exploitation des infrastructures. La task-force pour les infrastructures critiques, qu'il s'agisse d'électricité, de produit pétrolier raffiné à Cressier, du centre de logistique Migros Marin, de l'alimentation en eau, des STEP, etc., a été prise en main par le chef du SENE dans le cadre ORCCAN.

Le Conseil d'État estime que la structure ORCCAN donne satisfaction malgré la très forte sollicitation engendrée par la crise pandémique.